

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX SUR MER

SEANCE DU 10 MARS 2021

Convocation : 3 mars 2021

Membres : 11 ; Présents : 11 ; Absent : 0 ; Votants : 11 Public : 0

L'an deux mille vingt et un, le dix mars à dix-neuf heures.

Présents : Isabelle AUBRY, Thierry COIFFIER, Fanny COLBOC, Pauline DEVOS, Claire GARRIGUE-LANGLOIS, Jessica HUYGHE, Éric LECHEMINANT, Guillaume LEMENAGER, Dominique POTIER, Denis FERDY, Grégory THOUIN.

Secrétaire de séance : Isabelle AUBRY

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE
2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
3. BUDGET :
 - Affectation du résultat
 - Vote du budget primitif 2021
4. CALENDRIER DES TRAVAUX 2021
5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE

Isabelle AUBRY est désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Décision

Le compte-rendu du Conseil du 17 février 2021 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés et signé.

3. BUDGET 2021

3.1. Affectation du résultat

Les membres du conseil affectent le résultat de la section de fonctionnement 2020, soit la somme de **109 299.20 €** de la façon suivante :

Affectation au R **1068** : **21 011.25 €** (réserve en investissement)

Report en fonctionnement **R002** : **88 288.05 €**

Décision

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité

3.2. Vote du budget 2021

- Le projet de budget 2021 présenté lors de la séance du conseil municipal du 10 février a été approuvé par le trésorier de Bayeux.
- Les dotations de l'état n'étant pas connues à ce jour, il est décidé de les reconduire à l'identique de l'année 2020.
- Le conseil décide de ne pas augmenter les taxes directes locales.
- Cette année, du fait de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti. La notification des états 1259 est prévue pour le 31 mars (et non le 15 mars comme habituellement). Il conviendra donc, à réception cet état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales, de voter le taux communal 2021.
- Les subventions communales sont reconduites à l'identique de l'année 2020, soit :
 - + ADTLB : 150.00 €
 - + Association des parents d'élèves : 200.00 €
 - + ASCPA : 800.00 €
 - + Collège Quintefeuille Courseulles : 50.00 €
 - + Football Club Côte de Nacre : 100.00 €
 - + Orchestre Harmonique de Courseulles : 50.00 €
 - + Société communale de chasse : 200.00 €
- Le Conseil vote à l'unanimité l'octroi de l'indemnité de gardiennage de l'église dont le plafond est de 120.97 € pour 2021.

Les membres du conseil municipal **VOTENT** ensuite le budget primitif 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 146 310.00 € ; Recettes : 210 357.05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses / recettes : 98 145.76 €

Décision

Le budget 2021 est adopté à l'unanimité. Il est convenu de se réunir avant le 15 avril pour y apporter les modifications nécessaires lorsque les dotations de l'état nous seront notifiées et que le calcul des taxes directes locales pour 2021 sera précisé.

4. CALENDRIER DES TRAVAUX 2021

Fermeture du local du Clos Saint-Martin

Le Maire précise que les travaux de fermeture du local du Clos Saint-Martin seront entrepris fin-mars – début avril.

Pauline DEVOS prend la parole et demande qu'un dépôt de plainte soit déposé à la gendarmerie de Courseulles pour les dégradations régulières constatées dans le local.

Décision

Il est décidé à l'unanimité de rassembler les constats de dégradations du local du Clos Saint-Martin et de procéder à un dépôt de plainte à la gendarmerie de Courseulles.

Une réflexion est proposée pour trouver des moyens d'utiliser le Clos Saint-Martin. Ceci afin, d'éviter entre autre l'occupation du terrain par les gens du voyage, et par des groupes de jeunes et d'éviter ainsi toutes les dégradations constatées depuis des années.

Restauration et valorisation de l'église

Dominique POTIER informe le conseil que toutes les demandes de subventions sont faites. Les entreprises consultées pourront intervenir entre mai et juillet. Toutefois, les travaux ne commenceront qu'après l'accord du département. Une visite de l'église est prévue lundi 15 mars avec Armelle Dalibert, du service Patrimoine du Conseil Départemental.

Une dérogation sera demandée afin de commencer les travaux de mise hors eau des vitraux avant l'acceptation de la subvention.

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Réunion du 3 mars de la commission protection de l'environnement de STM (Fanny COLBOC)

- La convention avec le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie) est en voie de reconduction. Cela permettra notamment à la commune de Ste Croix de bénéficier du programme PRAM en faveur de la mise en valeur de la mare aux chevreuils.
- Une animation est organisée par ce même organisme afin de permettre aux élus et usagers d'apprécier le travail mené autour d'une mare de la commune d'Hottot les Bagues. "Animation fréquence grenouille " aura lieu, si les conditions sanitaires le permettent, le 30 avril 2021.
- Les communes de la Communauté de Communes sont en ce moment très sollicitées par des promoteurs d'énergie éolienne et photovoltaïque. Ces demandes sont redirigées vers STM. L'objectif d'ici 2030 étant de doubler la production d'énergie renouvelable (volonté étatique), STM souhaite développer 3 axes stratégiques:
 - + Amorcer la production d'énergie solaire.
 - + Développer l'éolien de manière raisonnée (parc implantable à plus de 700m des habitations)
 - + Etudier les potentiels de distribution de chaleur (énergie bois, méthanisation)
- L'énergie éolienne représente un moyen potentiel de production importante. Aussi, 7 secteurs géographiques ont été définis par la CDC comme pouvant recevoir hypothétiquement un parc éolien. Au regard de la cartographie présentée, au nord de STM les communes de Creully, Crépon, Sainte-Croix, Tierceville, Ponts-sur-Seulles seraient concernées.

- Les communes sont invitées à réfléchir à cette éventualité afin de faire part de leur positionnement quand la CDC abordera la mise en place de cette stratégie énergétique. Il est à souligner que des choix s'opéreront parmi les 7 secteurs géographiques et que la commune reste décisionnaire.
- Un futur conseil municipal reviendra sur la réflexion à mener à Ste Croix.
- En ce qui concerne les déchets ménagers, des études sont en cours au sein de la CDC quant à l'harmonisation au sein de STM de la Taxe D'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), ainsi qu'un chiffrage d'une possible dotation en bacs jaunes aux particuliers. Enfin, une réflexion est menée sur le déploiement du tri à la source afin de réduire nos déchets tout-venant (étude des bio-déchets). A l'issue des stratégies pourraient être proposées du type compostage, valorisation des bio-déchets...
- Pour finir, la TEOM risque de subir une augmentation en 2021 en raison d'une élévation de la quantité de déchets enfouis par le SEROC l'année passée.
- Afin de réfléchir à ces questions, deux groupes de travail vont se mettre en place au sein de la commission environnement de la CDC. Claire GARRIGUE LANGLOIS, Pauline DEVOS et Grégory THOUIN participeront, à tour de rôle, au groupe "transition énergétique/développement durable".
- Fanny COLBOC MESNIL prendra part au groupe " Gestion des déchets ménagers ".

Déploiement de la fibre (Jessica HUYGHE)

- La visite récente de représentants du Département et de l'entreprise COVAGE confirme l'arrivée prochaine de la fibre dans le village. A partir du 1^{er} avril, il nous sera possible de contracter un abonnement auprès de fournisseurs alternatifs (Nordnet, Coriolis...), les opérateurs historiques seront disponibles dans un second temps.
- La démarche finale de raccordement doit être engagée par les particuliers auprès des opérateurs de leur choix.
- Le réseau fibre arrivant dans les habitations au niveau des boîtiers France Télécom actuels, une réflexion devra être menée avec nos projets d'effacement des réseaux.

Horaires de la secrétaire de Mairie

Le Maire fait part au Conseil de la demande de la secrétaire de Mairie, Marie-Laure HUE, de modification de ses horaires à compter du 1^{er} septembre. Après discussion, il est décidé à l'unanimité de maintenir les horaires fixés lors du Conseil du 17 février 2021.

Extincteur

- Lors du passage annuel du technicien chargé du contrôle des extincteurs, il a été constaté que l'atelier technique n'en possède pas.
- A l'unanimité, il est décidé d'en équiper le local.

Défibrillateur dans les établissements recevant du public de catégorie 5

- La commune est sollicitée par des entreprises pour l'installation d'un défibrillateur. Il n'est actuellement pas obligatoire de s'en équiper.

Installation d'un ballon d'eau chaude dans le local Saint-Martin

Le Maire propose d'installer un ballon d'eau chaude dans le local Saint-Martin afin d'en améliorer le confort et d'ajouter cet équipement à la demande APCR en cours.

Décision

A l'unanimité des présents le Conseil vote l'installation d'un ballon d'eau chaude dans le local Saint-Martin et la prise en compte de cet investissement dans la demande APCR en cours.

Divers

- Thierry COIFFIER demande que soit vidé le tas de déchets dans le cimetière avant les Rameaux le 28 mars. Contact sera pris avec STM pour une intervention.
- Jessica HUYGHE informe le conseil du changement prochain du site internet de la commune pour un montant de 310.00 € HT par an au lieu de 260.00 € HT actuellement.

- Prochaine permanence des élus : le 3 avril : Denis FERDY et Thierry COIFFIER

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures et 15 minutes.

Le Maire

Le secrétaire de séance